



UNHCR

2014-2015
APPEL GLOBAL

DJIBOUTI



Présence du HCR prévue en 2014

Nombre de bureaux	3
Effectifs totaux	44
Internationaux	8
Nationaux	32
Volontaires des Nations Unies	4

Aperçu

Environnement opérationnel

- La situation politique et les conditions de sécurité qui règnent à Djibouti sont actuellement stables. Cependant, le pays dispose de ressources naturelles limitées et peine à se remettre de six années de sécheresse consécutives. Ces difficultés ont eu un impact socio-économique négatif sur la communauté d'accueil et les personnes relevant de la compétence du HCR.
- Djibouti joue un rôle considérable dans les efforts déployés à l'échelle internationale pour rétablir la paix en Somalie et a participé aux pourparlers en vue de parvenir à un règlement politique. Djibouti est devenu une plaque tournante régionale des forces internationales qui combattent le terrorisme et la piraterie dans le golfe d'Aden, la mer Rouge et l'océan Indien.
- Djibouti connaît un taux de chômage élevé qui exerce une pression économique supplémentaire sur le pays. Les possibilités d'emploi et les perspectives d'intégration sur

place des réfugiés sont limitées, ce qui a des retombées sur leurs moyens de subsistance.

- Djibouti accueille plus de 21 000 réfugiés, principalement originaires de Somalie, qui résident pour la plupart dans le camp d'Ali-Addeh et dans celui de Holl-Holl, rouvert en 2011.
- Compte tenu de sa situation géographique et environnementale, ainsi que des conditions socio-économiques et sécuritaires qui règnent dans la région, Djibouti sert de plus en plus de lieu de transit pour les flux migratoires mixtes en direction d'autres pays tels que le Yémen.
- En 2014-2015, le Gouvernement djiboutien continuera à fournir des terres pour l'aménagement de camps de réfugiés et l'Office national d'assistance aux réfugiés et sinistrés (ONARS) assurera la gestion de l'eau, de la distribution alimentaire et de la sécurité.

Personnes relevant de la compétence du HCR

Djibouti accueille plus de 25 000 personnes relevant de la compétence du HCR, parmi lesquelles figurent 21 000 réfugiés et plus de 4 200 demandeurs d'asile. Cette population est composée de Somaliens, d'Éthiopiens et d'Érythréens, qui ont pour la plupart fui les conflits et la violence dans leurs pays d'origine. Les femmes et les enfants représentent plus de 70 pour cent de la population réfugiée des deux camps.

Chiffres prévisionnels

Type de population	Origine	Déc. 2013		Déc. 2014		Déc. 2015	
		Total dans le pays	Nb personnes assistées par le HCR	Total dans le pays	Nb personnes assistées par le HCR	Total dans le pays	Nb personnes assistées par le HCR
Réfugiés	Érythrée	400	400	610	610	760	760
	Éthiopie	510	510	480	480	600	600
	Somalie	20 190	20 190	21 580	21 580	22 080	22 080
	Pays divers	20	20	10	10	10	10
Demandeurs d'asile	Érythrée	900	900	780	780	840	840
	Éthiopie	3 230	3 230	3 950	3 950	4 430	4 430
	Somalie	40	40	40	40	40	40
	Pays divers	50	50	60	60	80	80
Total		25 340	25 340	27 510	27 510	28 840	28 840

| Réponse |

Besoins et stratégies

En 2014, le HCR, avec le concours de ses partenaires, mettra l'accent sur les activités vitales, tout en offrant protection et assistance aux personnes relevant de sa compétence et en améliorant le contexte opérationnel à Djibouti. En s'appuyant sur le travail réalisé en 2013, l'Organisation atteindra ces objectifs en se concentrant sur cinq domaines prioritaires : santé et nutrition, eau et assainissement, éducation et autosuffisance/moyens de subsistance, violence sexuelle et sexiste et solutions durables.

En matière de santé, le HCR relève à Djibouti des taux de mortalité infantile supérieurs aux normes, ainsi qu'une forte prévalence de la malnutrition aiguë et de l'anémie parmi les enfants de 6 à 59 mois. Afin de les réduire, l'Organisation s'efforcera d'améliorer les normes sanitaires et les vaccinations, en particulier auprès des enfants. Ses priorités consisteront en outre à renforcer le suivi de la croissance chez tous les enfants de moins de cinq ans et à faire passer à 95 pour cent le taux de vaccination contre la rougeole.

Dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, il convient d'accroître l'approvisionnement moyen en eau potable de 11 à 20 litres par personne et par jour, de faire passer le pourcentage de familles bénéficiant de latrines de 70 pour cent en 2013 à

80 pour cent en 2014 et d'améliorer les conditions d'hygiène et de salubrité dans les camps d'Ali-Addeh et de Holl-Holl.

En ce qui concerne l'éducation, le HCR s'attachera à la fois à augmenter le pourcentage d'enfants scolarisés dans le primaire – l'une de ses priorités pour 2014 – et à accroître la proportion d'enseignants qualifiés. De plus, l'Organisation travaillera avec les autorités djiboutiennes à l'élaboration de programmes scolaires répondant aux besoins des réfugiés. Ceux-ci devront combler les lacunes et leur permettre d'accéder à l'enseignement secondaire et supérieur, ainsi qu'à la formation professionnelle.

Afin de promouvoir l'autosuffisance, le Haut Commissariat renforcera la mise en œuvre d'activités génératrices de revenus. Par ailleurs, un lien entre la formation professionnelle et les activités de subsistance impliquant les réfugiés et les communautés d'accueil sera établi pour favoriser l'intégration sur place *de facto*.

En l'absence de possibilités d'intégration sur place en tant que solution durable, le HCR continuera à plaider pour la réinstallation, qui constitue l'option la plus viable pour les réfugiés. Par ailleurs, l'Organisation a planifié le rapatriement de 500 réfugiés somaliens après les avoir interrogés sur leurs intentions en matière de retour en 2013.

Objectifs et cibles prioritaires en 2014

Le tableau suivant illustre par des exemples quelques-unes des principales activités prévues en 2014. À l'aide d'une sélection d'objectifs, issus des plans du HCR pour le programme de l'exercice 2014-2015, ce tableau est destiné à illustrer :

- ce qui a été prévu (Activités prévues) – lors du processus de planification et de hiérarchisation consécutif à l'évaluation des besoins globaux – pour des groupes particuliers relevant de la compétence du HCR ;
- les besoins identifiés qui peuvent être couverts moyennant l'intégralité et la flexibilité du financement (Cible globale en 2014) ;
- les besoins qui ne seront peut-être pas pris en charge si les fonds mis à disposition sont inférieurs au budget approuvé par le Comité exécutif (Écart potentiel). L'estimation de l'écart potentiel est fondée sur l'évaluation par l'opération dans le pays de l'impact probable d'un manque de financement global. Les calculs sont basés sur divers critères, notamment le contexte, les priorités stratégiques et les ressources qui ont été mises à disposition les années précédentes pour les différents domaines d'activité.

Les activités concernant les objectifs relatifs à la protection de l'enfance (y compris la détermination de l'intérêt supérieur), à l'éducation et à l'action contre la violence sexuelle et sexiste (prévention et réponse), relèvent de domaines fondamentaux, considérés comme prioritaires lors de l'allocation des fonds (Domaine prioritaire). Afin d'être en mesure d'allouer les fonds avec souplesse, le HCR invite ses donateurs à verser des contributions non affectées.

Il convient de préciser que dans certains cas, l'impossibilité d'atteindre les cibles relatives à l'exécution d'activités ou à la prestation de services n'est pas due à un financement insuffisant mais à d'autres causes, par exemple le manque d'accès aux personnes relevant de la compétence du HCR, la non-déclaration des cas, l'évolution de la situation, les problèmes de sécurité, le manque de moyens pour exécuter la totalité des programmes planifiés, etc. Le Rapport global 2014 expliquera, le cas échéant, les raisons pour lesquelles telle ou telle cible n'a pas été atteinte.

ACTIVITÉS PRÉVUES	PERSONNES RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DU HCR	CIBLE GLOBALE EN 2014	ÉCART POTENTIEL
Besoins de base et services essentiels			
État de santé de la population amélioré			
La présence d'un personnel suffisant et la participation de la communauté à la gestion globale des services de santé permettront d'améliorer l'état de santé de la population relevant de la compétence du HCR en augmentant la connaissance, la prévention et le traitement des problèmes sanitaires.			
Taux de mortalité brut (pour mille et par mois)	Réfugiés	0,10	0,40
Mesure dans laquelle les personnes ont accès à des soins de santé primaires	Réfugiés	100 %	Aucun écart
La population bénéficie d'un accès optimal à l'éducation			
À l'heure actuelle, seule une éducation primaire est dispensée dans les camps, où l'augmentation des taux de scolarisation demeurera une priorité pour le HCR. L'accès à l'enseignement secondaire et supérieur et à la formation professionnelle réduira l'exposition des jeunes réfugiés à la criminalité et aux autres activités nuisibles.			
Pourcentage d'enfants d'âge scolaire scolarisés dans le primaire	Réfugiés	100 %	Domaine prioritaire
Pourcentage d'enseignants qualifiés	Réfugiés	70 %	65 %
La population dispose d'une quantité suffisante d'articles ménagers et de première nécessité			
La distribution mensuelle d'articles de première nécessité améliorera les conditions de vie des réfugiés. Ces distributions renforceront en outre leur protection, notamment par la fourniture de kérosène, qui réduit la nécessité de collecter du bois de chauffage et réduit ainsi les risques de violence sexuelle et sexiste.			
Pourcentage de ménages dont les besoins en produits essentiels et ménagers sont satisfaits	Réfugiés	100 %	60 %
Pourcentage de femmes munies de protections périodiques	Réfugiés	100 %	Aucun écart
La population vit dans des conditions d'hygiène et d'assainissement satisfaisantes			
Parmi les activités liées à l'hygiène et à l'assainissement figure l'augmentation du nombre de latrines, qui aura un impact positif sur les conditions de vie des réfugiés dans les camps.			
Nombre de personnes par agent chargé de la promotion de l'hygiène	Réfugiés	500	500
Pourcentage de ménages équipés de latrines ou de toilettes à fosse	Réfugiés	95 %	15 %

Abris et infrastructures construits, améliorés ou entretenus

La présence d'abris durables améliorera la protection des réfugiés en les préservant des rudes conditions climatiques qui règnent à Djibouti, tout en réduisant l'insécurité et le risque de violence sexuelle et sexiste.

Nombre de personnes par abri	Réfugiés	5	2
Pourcentage de ménages vivant dans des logements convenables	Réfugiés	100 %	95 %

Bien-être nutritionnel amélioré

La fourniture de compléments alimentaires permettra de réduire les taux de malnutrition aiguë et de malnutrition aiguë sévère et la prévalence de l'anémie chez les enfants et les femmes en âge de procréer (15-49 ans). Une étude ayant montré que plus de 35 pour cent des enfants souffrent d'anémie au sein de la population réfugiée, le HCR entend ramener ce taux à 20 pour cent ou moins d'ici la fin 2014.

Prévalence de l'anémie chez les enfants (6-59 mois)	Réfugiés	20 %	10 %
--	----------	------	------

Approvisionnement en eau potable accru ou maintenu

La construction et la rénovation des infrastructures permettront d'augmenter la quantité moyenne d'eau potable fournie aux réfugiés.

Nombre de personnes par puits/pompe à main utilisable	Réfugiés	250	2 050
Nombre moyen de litres d'eau potable disponibles par personne et par jour	Réfugiés	20 litres	7 litres

Sécurité face à la violence et à l'exploitation

Risque de violence sexuelle et sexiste réduit et qualité de la réponse améliorée

En 2014, le HCR poursuivra son partenariat avec l'Union nationale des femmes djiboutienne, en vue de renforcer les mécanismes de prévention et de traitement de la violence sexuelle et sexiste. Des activités telles que des campagnes de sensibilisation et de diffusion de l'information permettront d'accroître encore les capacités de la communauté, et en particulier des hommes, afin qu'ils participent activement à la prévention et à l'aide aux victimes.

Mesure dans laquelle les victimes de violences sexuelles et sexistes connues reçoivent un appui adapté	Réfugiés	98 %	Domaine prioritaire
Mesure dans laquelle la communauté est impliquée dans la prévention des violences sexuelles et sexistes et la protection des victimes	Réfugiés	100 %	Domaine prioritaire
Nombre de campagnes de sensibilisation à la prévention et au traitement de la violence sexuelle et sexiste	Réfugiés	12	Domaine prioritaire

Autonomisation et autogestion communautaires

Autosuffisance et moyens de subsistance améliorés

Les activités d'autosuffisance telles que la couture, la fabrication de savons, la création de petites entreprises, la plomberie, la maçonnerie et l'informatique offriront aux réfugiés et aux communautés d'accueil des moyens de subsistance qui favoriseront leur indépendance économique tout en facilitant la coexistence pacifique.

Pourcentage de personnes (18-59 ans) ayant une entreprise ou une activité indépendante depuis plus de 12 mois	Réfugiés	80 %	70 %
Pourcentage de jeunes (15-24 ans) suivant des formations professionnelles certifiées	Réfugiés	100 %	90 %

Solutions durables

Potentiel en matière de réinstallation réalisé

Le renforcement des capacités du personnel chargé de la réinstallation aidera le HCR à atteindre les quotas alloués à l'opération.

Pourcentage de femmes et de filles en situation de risque parmi les personnes réinstallées	Réfugiés	100 %	80 %
Pourcentage de personnes effectivement réinstallées parmi celles dont les besoins de réinstallation ont été établis	Réfugiés	100 %	70 %

Partenaires

Partenaires d'exécution

Organismes gouvernementaux :

Ministère de l'Intérieur (ONARS), ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Environnement

ONG :

Association pour la protection de l'enfance et pour l'épanouissement de la famille, Care - Canada, Fédération luthérienne mondiale, Union nationale des femmes djiboutienne

Autres :

FNUAP, IGAD, PAM, PNUD, UNICEF

Partenaires opérationnels

Autres :

Conseil norvégien pour les réfugiés, OIM

Coordination

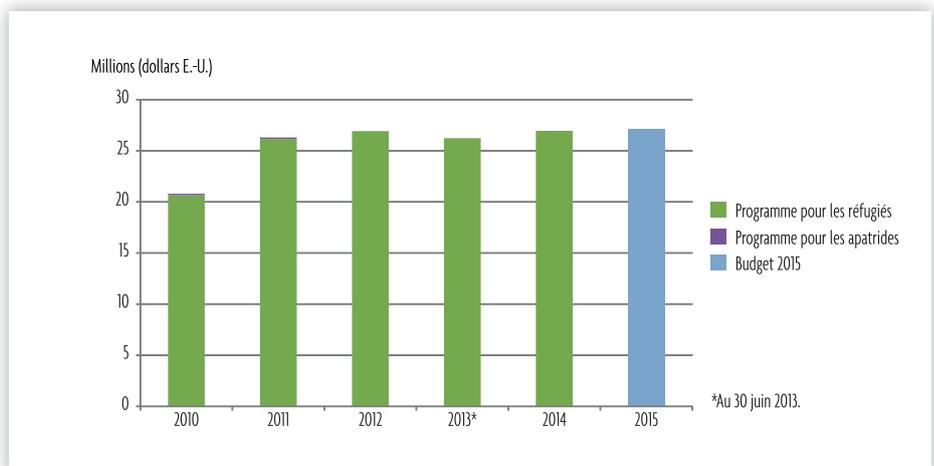
Le HCR poursuit son étroite coopération avec le Gouvernement, les autres institutions onusiennes ainsi que les ONG nationales et internationales, afin d'offrir une protection et une assistance complètes et collectives aux réfugiés dans les principaux secteurs.

L'ONARS, homologue gouvernemental du HCR, est son principal partenaire d'exécution dans les camps, dont il continuera à superviser la gestion, la sécurité, l'approvisionnement en eau et la distribution alimentaire. Le ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Environnement se charge des activités environnementales et continue à fournir des réchauds en terre aux communautés de réfugiés. Le PAM continuera à distribuer des rations alimentaires aux résidents des camps et de veiller à ce que leurs besoins nutritionnels de base soient satisfaits. L'UNICEF continuera à aider la population à faire face à la sécheresse en apportant de l'eau par camions et en menant des activités éducatives et nutritionnelles complémentaires. Les autres efforts déployés par les partenaires d'exécution du HCR concerneront la prévention et le traitement de la violence sexuelle et sexiste, l'éducation primaire, les activités génératrices de revenus, ainsi que la prévention du VIH et du sida.

| Informations financières |

Au cours des quatre dernières années, les besoins financiers de l'opération du HCR à Djibouti sont passés de 20,8 millions de dollars E.-U. en 2010 à un budget révisé de 26,2 millions de dollars E.-U. en 2013. Cette augmentation a permis de répondre aux besoins des nombreuses personnes touchées par la famine de 2011, qui a provoqué un afflux de réfugiés somaliens. Pour 2014, les besoins financiers de l'opération sont estimés à 27 millions de dollars E.-U., l'intégralité du budget étant allouée au programme en faveur des réfugiés. En 2014, un financement insuffisant entraînerait de graves lacunes qui empêcheraient l'Organisation de mener à bien ses activités dans le domaine des abris, de l'approvisionnement en eau, de l'enseignement secondaire, de la formation professionnelle et de l'autosuffisance.

Budget pour Djibouti | 2010–2015



Budget 2014 pour Djibouti | dollars E.-U.

Répartition budgétaire	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	Total
Budget 2013 révisé (30 juin 2013)	26 238 538	26 238 538
Environnement de protection favorable		
Accès au territoire et risque de refoulement réduit	811 650	811 650
Sous-total	811 650	811 650
Processus de protection et documents adéquats		
Enregistrement et établissement de profils	504 766	504 766
Procédures de détermination du statut	435 366	435 366
Enregistrement et documents d'état civil	606 650	606 650
Sous-total	1 546 783	1 546 783
Sécurité face à la violence et à l'exploitation		
Violences fondées sur l'appartenance sexuelle (prévention et réponse)	493 366	493 366
Protection des enfants	561 650	561 650
Sous-total	1 055 017	1 055 017
Besoins de base et services essentiels		
Santé	5 461 917	5 461 917
Santé procréative et services liés au HIV	462 232	462 232
Nutrition	652 917	652 917
Sécurité alimentaire	92 266	92 266
Eau	2 854 085	2 854 085
Assainissement et hygiène	1 284 117	1 284 117
Abris et infrastructure	2 667 092	2 667 092
Articles ménagers de base	1 197 816	1 197 816
Services destinés aux groupes ayant des besoins spécifiques	1 057 010	1 057 010
Éducation	1 985 017	1 985 017
Sous-total	17 714 468	17 714 468
Autonomisation et autogestion communautaires		
Ressources naturelles et environnement commun	751 650	751 650
Autosuffisance et moyens d'existence	1 322 201	1 322 201
Sous-total	2 073 851	2 073 851
Solutions durables		
Retour volontaire	416 650	416 650
Réinstallation	611 917	611 917
Sous-total	1 028 567	1 028 567
Direction, coordination et partenariats		
Coordination et partenariats	405 201	405 201
Relations avec les donateurs et mobilisation des ressources	142 100	142 100
Sous-total	547 301	547 301
Appui à la logistique et aux opérations		
Logistique et chaîne d'approvisionnement	603 632	603 632
Gestion des opérations, coordination et appui	1 575 632	1 575 632
Sous-total	2 179 265	2 179 265
Total du budget 2014	26 956 902	26 956 902